

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20260427-D2026408-DE
Reçu le 30/04/2026

Délibération : D2026-4-8

L' an deux mille vingt six, le lundi 27 avril à 19h00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame Bénédicte MONTÉGU, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Date de convocation du Conseil : 14 avril 2026

Présents : 17

Présents : Mesdames Béatrice COURTEL Anne DUBOIS, Véronique LANOË-MALIVERT, Bénédicte MONTÉGU, Louise NADEAU-CASTAING, Martine SEGUIN, Isabelle TRANCHET, Angélique VAZART et Messieurs Sébastien DAMASE, Anthony DOUET, Dominique GOUYGOU, Franck INGREMEAU, Pascal LAFENETRE, Vincent MORA, Jean-Philippe MORAUD, Antoine PASCAUD, Eric SCHURR,

Votants : 19

Excusé(s) : Mesdames Stéphanie DULAC qui a donné pouvoir à Franck INGREMEAU
Manitraritiana FITAHIANA qui a donné pouvoir à Véronique LANOË-MALIVERT

Objet :

**Attribution de subvention au
Budget du CCAS**

Secrétaire de Séance : Monsieur Pascal LAFENETRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de verser une subvention du budget principal au budget du CCAS pour permettre le paiement des charges à caractère général d'une valeur de 5 500.00 €.

Il précise que cette somme est inscrite au budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser la subvention de 5 500.00 € prévue au budget principal au budget du CCAS.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire
Bénédicte MONTÉGU

Emis le **27 avril 2026**, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le **30 avril 2026**

